

D.2020.09.23.2.17

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 23 Septembre 2020

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.17 - CoMMUTE - Marché M2020-0025 - Prestations de services vélos associées au Programme partenarial européen CoMMUTE - lot n° 2 Expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels - à conclure avec l'entreprise UWINBIKE - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille vingt, le vingt trois septembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Perrin)	
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X (a/c du point 4.1)		X (jusqu'au point 3.3 inclus)
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Le projet CoMMUTE est né de la volonté commune, entre acteurs publics et privés, de trouver des solutions pour réduire la congestion routière de la zone aéroportuaire en imaginant des nouveaux services à la mobilité et des nouveaux modes de travail.

Par délibération n° D.2019.12.11.3.9 du 11 décembre 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a approuvé la signature d'une convention avec Toulouse Métropole pour assurer, dans le cadre du projet européen CoMMUTE, la mise en place d'actions vélos au titre du programme d'actions du plan de mobilité inter-entreprises. Ces actions vélos consistent en la réalisation de services vélo (ateliers de réparation, initiation à la pratique du vélo, location vélo) et l'expérimentation d'un outil digital facilitant la production de la preuve de pédalage.

Ces actions feront l'objet de la subvention accordée par le programme européen à hauteur de 80%, dans le calendrier CoMMUTE (soit jusqu'au 31 janvier 2021), le solde des 20% étant pris en charge par Toulouse Métropole.

Tisséo Collectivités a procédé à une mise en concurrence pour sélectionner des partenaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

- Lot n° 1 : Mise en place de service vélos à destination des entreprises de la zone aéronautique et aéroportuaire de la grande agglomération toulousaine (entreprises partenaires de CoMMUTE, employeurs en démarche de plan de mobilité, signataires de la charte PMIE CoMMUTE).
- Lot n° 2 : Expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels (partenaires CoMMUTE).

Le présent marché concerne le lot n° 2 ayant pour objet l'expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels.

Cette prestation ne porte pas sur un développement mais sur une expérimentation d'usages en situation réelle d'un outil digital déjà créé mais sans déploiement à grande échelle. Cet outil pourra aider les partenaires du programme CoMMUTE dans leurs prises de décision et mesurer l'impact des solutions déployées. L'outil est à destination des Ressources Humaines et salariés/agents des 5 entreprises partenaires du programme CoMMUTE, de Toulouse Métropole et de Tisséo Collectivités.

Le délai d'exécution du marché est de 6 mois.

Le marché est passé en vertu des dispositions des articles des articles L2124-3 et R2124-4, R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande Publique, régissant la procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 14 février 2020 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 11 mars 2020.

Sur les 3 candidatures reçues, 2 candidats ont été retenus. Une candidature ne présentait pas les capacités suffisantes pour répondre à la consultation.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20200923-20200923-2-17D-
DE
Date de télétransmission : 23/09/2020
Date de réception préfecture : 23/09/2020

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux 2 candidats retenus le 11 mai 2020.

La date limite de remise des offres a été fixée au 9 juin 2020.

Les 2 candidats ont remis une offre dans le délai prévu :

1. LA COMPAGNIE DES MOBILITES.
2. UWINBIKE.

Suite à une phase de négociation, les 2 candidats ont remis une offre après négociations dans le délai prévu.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 14 septembre 2020, attribué le marché M2020-0025, Lot n° 2 : Expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels à l'entreprise UWINBIKE pour un montant de 35 650,00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

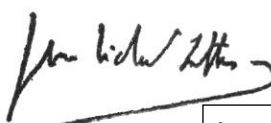
ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0025 Lot n° 2 Expérimentation en situation réelle d'un outil digital permettant de superviser la pratique du vélo dans le cadre des déplacements domicile-travail et professionnels avec l'entreprise UWINBIKE pour un montant de 35 650,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes (subvention UIA) seront inscrites au budget supplémentaire 2020 et aux budgets primitifs 2021 et 2022 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTE

Accusé de réception en préfecture 631-253100986-20200923-20200923-2-17D- DE Date de télétransmission : 23/09/2020 Date de réception préfecture : 23/09/2020
